

# LES VOYAGES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

## FORMALITÉS VOL ALLER – ARABIE SAOUDITE\*

Tous les voyageurs doivent obligatoirement présenter à leur embarquement :

- **Un certificat de vaccination** comportant un code QR attestant l'injection depuis plus de 14 jours, en dehors du royaume, de deux doses du vaccin Pfizer ou AstraZeneca ou Moderna ou Johnson and Johnson, traduit en anglais ou en arabe, émis par le ministère de la Santé ou par la Sécurité Sociale (téléchargeable sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)) et
- **d'enregistrer cette vaccination sur la page <https://muqem.sa/#/vaccine-registration/home>** au maximum 72 heures avant l'arrivée sur le territoire, après avoir obtenu le visa touristique. Le numéro d'enregistrement délivré à l'issue de cette procédure est vérifié par les compagnies aériennes avant la délivrance de la carte d'embarquement et par les autorités saoudiennes à l'arrivée.
- De plus, les voyageurs âgés de 8 ans et plus doivent produire, lors de l'enregistrement auprès de la compagnie aérienne et à l'arrivée sur le territoire saoudien, **le résultat négatif d'un test PCR** doté d'un code QR **réalisé moins de 72 heures** avant l'arrivée en Arabie Saoudite.
- Tous les voyageurs doivent **souscrire impérativement à une assurance médicale** couvrant les frais médicaux liés à la COVID-19.

Les voyageurs devront être en possession d'une copie papier du Visa, du certificat de vaccination, du résultat du test PCR et de l'enregistrement sur Muqem.

## FORMALITÉS VOL RETOUR\*

**Pour les voyageurs ayant réalisé le schéma vaccinal complet** (Le schéma vaccinal est considéré comme complet 28 jours après l'administration d'une dose pour le vaccin Janssen, 7 jours après l'administration d'une deuxième dose pour les autres vaccins – Pfizer/Comirnaty, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield – ou 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection)) :

- Fournir un certificat de vaccination

**Pour les voyageurs non vaccinés ou n'ayant pas réalisé le schéma vaccinal complet :**

- Fournir les résultats d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h avant votre départ. Ces tests pour le retour sont obligatoires pour toute personne de douze ans ou plus.

Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport l'attestation sur l'honneur.

Cette attestation est disponible en format numérique [ici](#).

Si vous ne disposez pas de support numérique, elle peut être remplie en format papier [ici](#).

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !

\*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

Suite à l'émergence du variant Omicron, des règles supplémentaires peuvent être appliqués pour les personnes ayant voyagées ou transitées dans les pays d'Afrique Australe.

Retrouvez toutes les informations sur le site du [ministère des affaires étrangères](http://ministere-des-affaires-etrangeres.gouv.fr).

Date de la dernière mise à jour : 01/12/2021. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.